



LETTRÉ MENSUELLE
CFE-CGC
du Groupe Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

- Page 1 Bonnes vacances
- Page 2 Départs / Licenciements
- Page 3 Cléva
- Page 5 Régularisation de salaire
- Page 6 Agenda
- Page 7 Contacts

8 août 2024

Vos représentants CFE-CGC inetum



*Vous souhaitent
de bonnes vacances !!!*

Raccrochez tout...
Reposez-vous !

*Mais n'oubliez pas
ceux qui continuent
à travailler
durant cette période !*



C'EST AUSSI AVOIR
DU **TEMPS** POUR **SOI**



Hausse des licenciements ! Vers un PSE déguisé ?



- **Explosion des licenciements**

Les chiffres définitifs des départs du mois de juin confirment l'ampleur des départs forcés que nous évoquions dans notre lettre du mois précédent.

Ainsi avec 45 licenciements en juin 2024 versus 17 licenciements en juin 2023, et 166 licenciements sur le 1^{er} semestre 2024 versus 115 licenciements sur le 1^{er} semestre 2023, il s'agit d'une hausse importante et préoccupante, qui risque fort de se poursuivre les prochains mois.

Ceci, sans compter certaines fins de période d'essai injustifiées, ce qui est choquant même si cela est légal, ainsi que des ruptures conventionnelles contraintes.

- **Malaise et inquiétude des salariés**

Le phénomène est d'une telle ampleur que beaucoup de salariés voient des collègues se faire « éjecter » de l'entreprise et se demandent quand leur tour viendra, ou a minima se demandent comment éviter d'être la cible d'une sortie « forcée ». Avec des situations alarmantes dans certaines entités, comme Salesforce, où de nombreux salariés « historiques » ne satisfont pas le jeunisme du management.

- **Inquiétude sur le devenir de l'entreprise**

La « simplification » de l'organisation, bel euphémisme qui cache une réalité bien plus rude, annoncée lors du dernier « Let's Talk » semble déjà bien engagée, des salariés découvrant du jour au lendemain l'éjection de leur manager. Cette épuration au sein du management intermédiaire, dont l'utilité au sein d'une entreprise est indéniable, nous paraît inquiétante sur le devenir de l'entreprise. L'avenir n'étant évidemment pas une priorité de l'actionnaire qui a annoncé en 2022 qu'il ne conserverait pas l'entreprise au-delà de 5 à 7 ans.

Pareillement, l'épuration des intercontrats, qui sont une nécessité pour décrocher de nouveaux contrats, répond à une vision purement financière et court-termiste.

- **Nos conseils**

En cas de doute sur vos droits et devoirs, en cas de pression de votre hiérarchie, ne restez pas isolés et contactez vos représentants du personnel qui seront les plus à même de vous conseiller. De même ne refusez pas une mission, une formation, sans nous avoir préalablement contactés.

Par ailleurs, en cas de licenciement nous vous conseillons de refuser de signer une transaction, qui vous prive d'un droit ultérieur à contester une rupture injustifiée.

Face à l'ampleur de cette situation l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC et Solidaires) travaillent de concert à une action en riposte aux nombreux licenciements engagés qui nous semblent être le signe d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) déguisé.

Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés dans nos prochaines lettres !

Quels que soient vos doutes ou vos inquiétudes, vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute et à vos côtés, alors n'hésitez pas à les contacter.

CLEVA

Élections au Comité Social et Économique Du 3 au 7 octobre 2024 Appel à candidature

REJOIGNEZ-NOUS, SOYEZ CANDIDAT CFE-CGC

Envie de donner du sens à votre engagement professionnel ?

- Envie de défendre le pouvoir d'achat et les droits de vos collègues : activités sociales et culturelles, égalité professionnelle, formation, etc. ?
- Envie d'améliorer les conditions de travail et le bien vivre dans l'entreprise ?
- Envie de porter vos valeurs et vos idées ?
- Envie de rejoindre une équipe proche du terrain, conviviale et à l'écoute des salariés ?

Ce que nous défendons ?

- Les emplois
- Une rémunération qui tient compte du travail et des compétences
- Une meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle.
- L'égalité professionnelle.
- La formation, tout au long de la vie.



Intéressé ? Contactez-nous avant le 15 septembre 2024 !

CLEVA

Élections au Comité Social et Économique Du 3 au 7 octobre 2024 Appel à candidature



Pourquoi être candidat avec la CFE-CGC ?

- En rejoignant la **CFE-CGC**, vous participez à la défense active de votre emploi, de votre avenir.
- Pour intégrer une équipe indépendante dans ces choix et ses décisions.
- Pour apporter à celle-ci votre expérience, vos réflexions,
- Pour apporter votre poids à la **CFE-CGC** dans les négociations avec la Direction.

- La **CFE-CGC** est constamment force de proposition, dans un esprit de négociation et sans compromission. Notre indépendance fait de nous des interlocuteurs reconnus et respectés.
- La **CFE-CGC** est apolitique et areligieuse.



Intéressé ? Contactez-nous avant le 15 septembre 2024 !



Thierry BRAUX

06 85 42 52 69

thierry.braux@inetum.com



Anne GOEPFERT

anne.goepfert@inetum.com



Fabrice DUERMAEL

fabrice.duermael@inetum.com

Modalité 2 : Le compte n'y est pas



Si vous êtes en modalité 2, une erreur de calcul de la paie a été détectée lors d'un contrôle Urssaf. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures supplémentaires, pour les salariés rémunérés selon un forfait annuel en heures, sont concernées par le régime d'exonération des heures supplémentaires.

Comment savoir si vous en êtes en modalité 2 ? Il suffit d'aller dans votre profil du CRA35. Si votre code RTT est 2, alors vous êtes **potentiellement** concerné :

Code gestion RTT	2
Type horaire	C160.33
Indemnité Repas	Aucune

Les conséquences de cette anomalie sont multiples :

- Le net à payer est erroné. En fonction du salaire, le rattrapage sera d'environ 1000€ par an. (Attention seules les 3 dernières années sont régularisées).
- Le cumul net imposable (celui qui est transmis aux impôts) est à recalculer et par voie de conséquence le montant de l'impôt sur le revenu payé depuis 3 ans. Le **Revenu Fiscal de Référence (RFR)** qui sert pour le calcul du quotient familial est également impacté ce qui induit un potentiel manque à gagner pour certaines prestations sociales (CAF, ...) mais aussi pour des aides soumises à un plafond de revenus (exemple : ma prime rénov, ...).
- Côté employeur également, les cotisations patronales ont été surévaluées impactant mécaniquement le résultat net de l'entreprise et donc le maigre montant de la participation.

Le contrôle Urssaf n'a porté que sur Inetum SAS et impacte 1600 salariés en modalité 2. Le cumul des cotisations salariales représente 1 million d'euro par an. La Direction doit corriger avant tout le paramétrage du logiciel de paie et recalculer la régularisation sur l'année 2023 pour un versement en octobre 2024 au plus tard. Une deuxième régularisation sur l'année 2024 devrait être versée en fin d'année. Pour les années antérieures éligibles au rattrapage, la Direction attend le remboursement du trop perçu par l'Urssaf.

Concernant les salariés partis de l'entreprise (y compris les retraités), la Direction s'est engagée à verser le complément (si les coordonnées bancaires n'ont pas changé).

La même mécanique devra être initiée pour les autres entités du groupe (Inetum Software France, Inetum Business Solutions France, Cléva, ...) pour qui l'erreur de paramétrage est présente. A noter, pour les ex salariés de SIS, le paramétrage était bien fait.

Exemple fourni par la Direction	Avant	Après
Salaire	4 330,77	3 849,77
Heures supplémentaires exonérées		481,00
Brut	4 330,77	4 330,77
Cotisations inchangées	-605,51	-605,51
CSG / CRDS	-425,47	-379,63
Réduction cotisations salariales sur les heures supplémentaires exonérées		54,32
CSG / CRDS sur les heures supplémentaires exonérées		-45,84
Salaire net perçu	3 299,79	3 354,11
Réintégration mutuelle patronale	78,25	78,25
Salaire net fiscal	3 553,64	3 104,78

- **Une hausse de 54,32 euros du salaire net avant impôt ;**
- **Une réduction de 448,86 euros de salaire net fiscal. Sur la base du taux du Prélèvement A la Source du salarié, soit 13,80%, cela représente une baisse de 61,94 euros de l'impôt sur le revenu du salarié ;**

Soit 116,26 € de gain total sur le mois pour ce salarié et de plus de 1 000 € sur l'année.

Vos représentants **CFE-CGC** sont là pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas ! contact@cfecgc-inetum.fr

NB : Il est préférable **de ne pas solliciter** vos gestionnaires de paie qui sont déjà surchargés

Agenda

JUILLET, 2024

02 COMMISSION DE SUIVI ARTT
JUIL

04 NÉGOCIATION PAP CLEVA
JUIL

**10 COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ
CONDITION DE TRAVAIL CENTRALE**
JUIL

**11 RÉUNION EXTRAORDINAIRE CSEC
(TEAMS)**
JUIL

**12 RÉUNION CCSCT SUD-OUEST À
BORDEAUX**
JUIL

22 NÉGOCIATION PAP CLEVA
JUIL

23 RÉUNION CSE NORD
JUIL

**24 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-
ALPES**
JUIL

**25 RÉUNION CSE SOFTWARE À AIX EN
PROVENCE**
JUIL

25 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
JUIL

**25 RÉUNION CSE EST (TEAMS
ÉCONOMIQUE)**
JUIL

**25 RÉUNION CSE SUD-OUEST
(ÉCONOMIQUE)**
JUIL

26 RÉUNION CSE GRAND OUEST
JUIL

30 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
JUIL

31 RÉUNION EXTRAORDINAIRE CSEC
JUIL

Alerte économique

AOÛT, 2024

Déconnexion !!!

SEPTEMBRE, 2024

**04 RÉUNION CCSCT AUVERGNE RHÔNE-
ALPES À DIJON**
SEP

05 RÉUNION CSEC
SEP

10 RÉUNION CSSCT EST À STRASBOURG
SEP

**17 RÉUNION CCSCT SOFTWARE À
SAINT-OUEN**
SEP

17 RÉUNION CSE EST (SSCT - TEAMS)
SEP

**18 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-
ALPES**
SEP

**19 RÉUNION CSSCT GRAND OUEST À
ORLÉANS**
SEP

24 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
SEP

24 RÉUNION CSE NORD
SEP

**26 RÉUNION CSE SOFTWARE À
MONTPELLIER**
SEP

26 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
SEP

26 RÉUNION CSE SUD-OUEST
SEP

27 RÉUNION CSE GRAND-OUEST (SSCT)
SEP

**1er tour des élections pour Cléva
du 3 au 7 octobre 2024**

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Inetum			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE Olivier MAULMY Bertrand DE BEAULIEU	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 07 87 16 17 19 ☎ 06 50 46 47 60	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr katia.lespine@cfecgc-inetum.fr olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr bertrand.debeaulieu@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN Karine ROUE	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr karine.roue@cfecgc-inetum.fr
<u>NORD</u>	Brigitte DURIEZ Anthony FLORENT Nancy VARDON	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 07 60 14 82 33 ☎ 06 82 66 02 15	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr anthony.florent@cfecgc-inetum.fr nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Christian THOMAS	☎ 07 87 16 17 19	contact@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr
Inetum Software France			
Lyon Tangram	Véronique MILLET	☎ 06 23 83 03 50	veronique.millet@cfecgc-inetum.fr
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier-Nîmes	Hor JULIEN	☎ 06 73 37 55 76	hor.julien@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Cléva France			
Saint-Ouen	Thierry BRAUX	☎ 06 85 42 52 69	thierry.braux@inetum.com
Hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	contact@cfecgc-inetum.fr

Web <https://cfecgc-inetum.fr>

Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>